

# Analyse de la loi LRU (loi Pécresse) Par le comité de lutte du Mirail

La loi Libertés et Responsabilités des universités (LRU) s'intègre dans un processus bien avancé de privatisation et marchandisation de l'enseignement supérieur. La transformation du système universitaire européen en un marché concurrentiel des connaissances est appuyée tant par les instances de l'Union Européenne que par les gouvernements français successifs (loi Fillon, décrets LMD-ECTS...) depuis une dizaine d'années.

Un consensus politique s'est construit en France sur cette réforme des universités en pointant les soi-disantes faiblesses du système d'enseignement supérieur quant à l'insertion professionnelle et au fort taux d'échec des étudiants. En réalité, l'inadéquation entre le marché des diplômés et le marché de l'emploi n'est pas si conséquent (100.000 offres d'emplois non satisfaites pour 3 millions de chômeurs) et l'Etat qui se désengage financièrement de l'Université depuis des années crée lui-même les conditions de l'échec des étudiants : il génère la pénurie pour mieux réformer.

## **Gérer l'Université comme une entreprise.**

Pour pallier au désengagement financier de l'Etat, les universités seront contraintes de se doter de fondations permettant de recueillir des fonds privés. L'entrée des capitaux privés au sein de l'enseignement supérieur public va avoir des implications directes sur toute la gestion des universités et induit une nouvelle étape dans la remise en cause du service public.

## **Une direction universitaire au service des entreprises**

Tout d'abord les présidents d'université vont se muter en de véritables directeurs des ressources humaines avec notamment un droit de veto sur les embauches. Ils pourront être issus du milieu patronal et défendront donc les intérêts à court terme des entreprises. Ils verront leurs pouvoirs considérablement accrus, en particulier dans les conseils des universités qu'ils présideront tous (CA, CEVU, CS).

Les conseils d'administration des universités n'étaient déjà pas représentatifs de la communauté universitaire. Outre une diminution de la représentation des étudiants et des personnels, un nombre plus important de sièges sera accordé au groupe des personnalités extérieures, issu du monde économique. Celui-ci aura toutes latitudes pour avaliser ou réfuter les propositions puisque ce sont leurs entreprises qui financent ou non leurs applications. Ce moyen de pression annihile tout semblant de démocratie dans la gestion de l'Université.

## **Le mythe de l'insertion professionnelle.**

Toujours dans la logique de : "celui qui paye décide", les entreprises auront un contrôle direct sur le contenu des formations. Sous le prétexte que l'Université est une cause majeure du chômage des jeunes, les entrepreneurs, avec l'appui du gouvernement, entendent faire un pas de plus vers la professionnalisation des cursus. Or la solution au chômage n'est pas l'insertion professionnelle des jeunes mais la création d'emplois : si 80 postes sont à pourvoir pour 100 étudiants, quelle que soit la part d'enseignements professionnalisés dans les cursus, il restera toujours 20 chômeurs. Une quelconque réforme de l'Université ne crée pas de postes, bien au contraire, et ne peut donc prétendre résoudre le problème du chômage.

## **Professionnalisation et dumping social.**

Il s'agit pour les entreprises de déléguer à l'Université la formation professionnelle collective, et son coût, dont elles avaient jusqu'à présent la charge. Ce sera maintenant aux étudiants de financer, par le biais des frais d'inscription exorbitants, l'apprentissage des compétences professionnelles requises pour l'obtention éventuelle d'un emploi. Ce qui revient à un cynique : "paye ton emploi". De plus, ce processus implique une généralisation des stages obligatoires qui ampute les cursus d'une partie de leur contenu pédagogique tout en fournissant une main-d'œuvre corvéable à merci à moindre coût.

Les stagiaires occupent les mêmes postes que les travailleurs et sont mis en concurrence déloyale : chez Airbus avec le plan Power 8, l'entreprise licencie, ne reconduit ni les CDD, ni les intérimaires mais n'a jamais autant contracté de stagiaires.

### **Rechercher oui...mais du profit.**

La recherche est elle-même soumise aux intérêts privés. Le Centre National de Recherche Scientifique ne définit plus de politique de recherche mais se voit imposer par les universités, contrôlées par les entreprises, ses orientations. La recherche fondamentale, déjà délaissée, est vouée à être abandonnée au profit d'une recherche appliquée, rentable à court terme. Ainsi, des recherches sur les OGM, financées par Monsanto : la principale multinationale productrice de semences OGM, n'auront certainement plus les mêmes résultats.

### **Personnels précarisés.**

Les personnels ne sont pas en reste avec la LRU. En effet, la loi permet aux universités de contracter des postes autrefois de fonctionnaires de catégorie A (hauts fonctionnaires: enseignants chercheurs...) en contrat privés. Ainsi, pour ces postes, la perte du statut de fonctionnaire induit une précarisation de la situation des personnels, ils peuvent désormais être embauchés en CDD ou contrats aidés. De plus, la catégorie A étant vouée à disparaître, les fonctionnaires de catégories B et C voient leurs promotions limitées.

D'autre part, les présidents d'université délivrent des primes au "mérite", ce qui nécessite la docilité du personnel et la délivrance d'un savoir acritique pour les enseignants.

Enfin la LRU prévoit d'utiliser la main-d'oeuvre étudiante au sein des universités, notamment dans les bibliothèques, ce qui implique le non renouvellement des CDD à ces postes.

### **Du service public au service marchand.**

La LRU remet en cause les trois points qui caractérisent un service public d'éducation : l'accès libre au plus grand nombre, la continuité territoriale du service et l'homogénéité de la qualité du service rendu quelque soit le lieu où il y est délivré.

### **Elitisation de l'Université**

Parce que les entreprises ne veulent pas financer la formation des étudiants plus que le nécessite leurs besoins de main-d'œuvre à court terme, la LRU instaure une sélection à l'entrée de l'Université. Tout d'abord, les lycéens qui prétendent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur doivent passer par une procédure de pré-inscription accompagnée d'un « dispositif d'information et d'orientation » qui vise à dissuader les lycéens d'aller à la fac ou dans des filières dites « non rentables ».

D'autre part, les universités acquièrent le droit de définir elles-mêmes le montant des frais d'inscription, jusqu'alors fixé nationalement. Ainsi, c'est en cherchant l'argent dans la poche des étudiants que les facs compenseront le désengagement financier de l'État. Dans les Instituts d'Etudes Politiques, qui sont semi-autonomes, les frais d'inscription augmentent régulièrement : à Toulouse, de 100euros cette année et de 300euros en 5 ans). La LRU crée une sélection financière, donc sociale, à l'entrée de l'Université.

### **Région riche = fac riche/Région pauvre = fac pauvre.**

Les universités sont mises en concurrence pour capter les financements privés. Or des facs, dans des bassins économiques sinistrés, ne disposeront pas de suffisamment de financements pour dispenser des enseignements de qualité. A l'autre extrémité, des facs d' "élites" se concentreront dans les zones dynamiques et aisées. De même, pour obtenir des financements publics, les universités devront faire preuve de leur efficacité statistique à intégrer leurs étudiants sur le marché du travail. Ces financements dépendront donc également de la bonne santé du bassin d'emploi local. Au sein même des facs, les filières seront mises en concurrence dans cette course aux financements : une filière de gestion face à une filière de philosophie.